

ARRETE DU MAIRE N° 2026/005
portant fermeture de l'école primaire

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 080-218006740-20260622-SAUFLIEU202640-AI



Le Maire de la commune de SAINT-SAUFLIEU ;

Vu les articles L 2542-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 521-3 du code de l'éducation ;

Considérant l'épisode actuel exceptionnel de forte canicule, de vigilance orange et les pics de température annoncés pour le mardi 23 et jeudi 25 juin 2026,

Considérant que les locaux scolaires ne sont pas adaptés pour préserver la fraîcheur et maintenir une température acceptable dans les salles de classes,

Considérant que dans ces conditions, il s'avère nécessaire de veiller à la santé des élèves et à titre de sécurité, de procéder à la fermeture de l'école primaire de SAINT-SAUFLIEU,

ARRETE

Article 1: Au regard des températures annoncées pour les jours à venir, l'école primaire de la commune de Saint-Sauflicu sera fermée les mardi 23 et jeudi 25 juin 2026 toute la journée. Il en sera de même pour l'accueil périscolaire.

Article 2 : L'arrêté de fermeture temporaire sera annoncé dès ce lundi 22 juin 2026 au soir et entrera en vigueur dès le mardi 23 juin à 7h30.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le préfet de la Somme,
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- Madame l'inspectrice d'académie Amiens 5,
- Monsieur le Directeur de l'école primaire,

Saint-Sauflicu, le 22 juin 2026.

Le Maire,
Magali CONTANT

